



# LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DES MENAGES DE PARIS TERRE D'ENVOL

PIG (programme d'intérêt général) Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

**Jacky VILTART** 

Adjoint chargé du logement de la santé et du handicap



### LE PIG: DE QUOI PARLE-T-ON?

- Dispositif public incitatif pour la mise en œuvre des politiques d'amélioration du parc de logements privés existant. Politique nationale portée par l'Agence Nationale de l'Habitat
- Objectif : encourager les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux grâce à des aides techniques, administratives et financières
- Un moyen de dynamiser l'économie locale, en mobilisant le secteur du bâtiment
- Un dispositif qui se concentre sur les publics les plus modestes (plafonds de ressources pour les propriétaires occupants)
- Un accompagnement gratuit et personnalisé pour le propriétaire, dispensé par un opérateur spécialisé (diagnostics technique, sanitaire et social, montage et suivi des dossiers de subventions)
- Des aides financières attractives et incitatives : Anah, État (programme Habiter Mieux), collectivités, caisses de retraite.

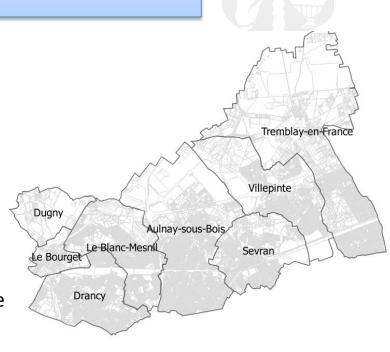
# DISPOSITIF PORTE PAR L'EPT et LES COMMUNES DE PARIS TERRE D'ENVOL

SECTEUR D'INTERVENTION

 Les communes du territoire de Paris Terre d'Envol

- Aulnay sous Bois Dugny
- Le Blanc Mesnil Sevran
- Le Bourget Tremblay en France
- DrancyVillepinte
- Total: 8 communes soit 350 000 habitants

Dispositif cadré par une convention signée par le Préfet pour une durée de 3 ans (2016 – 2018) Mission de suivi animation jusqu'en juin 2019





## UNE FAMILLE

### DOSSIERS « ECONOMIE D'ENERGIE »

### UN EXEMPLE - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Le projet : Une famille relevant du plafond de ressources « Très Modestes » occupe une maison individuelle des années 1960. Afin d'améliorer son confort, elle souhaite réaliser les travaux suivants :

- Remplacement des fenêtres;
- Isolation par l'extérieur;
- > Mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée

Montant total des travaux : 16 000 € HT – 16 880 € TTC

Gain énergétique : 33%



Le montant des aides : 12 904 € (dont 1 704 € de l'EPT) Reste à charge pour le propriétaire : 3 976 €

Le projet est subventionné à hauteur de 76 %

#### Avant travaux



### Après travaux





### UN COUPLE DE RETRAITES



### DOSSIERS « ECONOMIE D'ENERGIE » + « ADAPTATION »

UN EXEMPLE - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Le projet : Un couple de personnes retraitées aux revenus très modestes selon les critères de l'Anah souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétique et d'adaptation dans leur appartement :

- > Adaptation de la salle de douche
- > Remplacement partiel des menuiseries
- ➤ Ventilation Mécanique Contrôlée
- Chaudière gaz à condensation



Montant total des travaux : 22 000 € HT - 23 525 € TTC Gain énergétique : 45 %

Justificatif de perte d'autonomie : GIR = 4

Le montant des aides : 17 000 € (dont 2 500 € de l'EPT) Le reste à charge pour le propriétaire : 6 525 €

Le projet est subventionné à hauteur de 72%

Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux





# **UN BAILLEUR (non social)**



### DOSSIERS « ECONOMIE D'ENERGIE » + « SORTIE DE DEGRADATION »

### UN EXEMPLE - PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

**Le projet**: Un bailleur souhaite rénover son logement de 35 m² classé « Très dégradé » au sens de l'Anah. Les travaux réalisés sont :

- Réfection des réseaux (plomberie/électricité)
- > Mise en place du chauffage et VMC
- Remplacement des menuiseries

Montant des travaux : 40 000 € HT - 43 200 € TTC

Gain énergétique 40% et étiquette énergétique D après travaux

#### Engagements du bailleur

Le bailleur a choisi de conventionner son logement à loyer social, ces engagement sont donc les suivants :

- Loyer maximal: 347 € / mois (hors charge), soit 9,92€/m²
- Plafonds de ressources du locataire : 2 personnes (Revenus fiscal de référence max = 34 565 €)

### Avantages pour le bailleur

- Abattement fiscal de 60% sur les recettes à déclarer pendant 9 ans
- Montant des aides : 22 250 €, soit un reste à charges de 20 950 € projet subventionné à hauteur de 52%







Après travaux







# OBJECTIF: REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE, LUTTER CONTRE L'HABITAT DEGRADE DES MENAGES BLANC-MESNILOIS



DISPOSITIF INCITATIF PERMETTANT D'ASSISTER LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS A REALISER DES TRAVAUX (lutte contre la précarité énergétique) GRACE A DES AIDES TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES RENFORCEES

### >POUR EN BENEFICIER IL FAUT :

- Habiter Le Blanc-Mesnil depuis au moins 15 ans
- Etre propriétaire du logement ou copropriétaire en petite copropriété (11 LOGEMENTS MAXIMUM)

OU

Etre propriétaire bailleur, sous conditions de loyers



### LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE



### LE DISPOSITIF

### LES GRANDES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

### Le public concerné

 Propriétaires occupants sous les plafonds de ressources de l'Anah. La référence est le Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'imposition sur les revenus N-2. En 2017 : Avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	19 875	24 194
2	29 171	35 510
3	35 032	42 648
4	40 905	49 799
5	46 798	56 970
Par personne supplémentaire	+ 5 882	+ 7 162

 Propriétaires bailleurs acceptant de conventionner leurs logements (loyers et ressources locataires plafonnés)

Tuno do lovor	Loyer mensuel (€/m²)		
Type de loyer	Surface inférieur à 65 m²	Surface supérieur à 65 m²	
Loyer Très Social	9,05 €/m²	6,27 €/m²	
Loyer Social	9,92 €/m²	6,63 €/m²	
Loyer Intermédiaire	12,50	€/m²	



# LES TRAVAUX ELIGIBLES LE TYPE D'HABITAT ELIGIBLE



### LES GRANDES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

### Les travaux éligibles

Les travaux listés par l'Anah : isolation, autonomie, gros œuvre ,... Et inclus dans une des thématiques suivantes :

- Travaux d'économie d'énergie :
- Travaux d'économie d'énergie + Adaptation du logement au vieillissement
- Travaux d'économie d'énergie + Sortie de dégradation

### Le type d'habitat éligible

Les logements de plus de 15 ans, soit :

- Maison individuelle
- Petit collectif de 11 logements maximum



## **OU S'ADRESSER**



INFORMATION PRATIQUE

# 01 53 91 03 07

pig.paristerresdenvol@citemetrie.fr

Permanence le matin	Permanence l'après-midi - 13h30 -16h45		
<b>Sevran</b> 4 <sup>ème</sup> vendredi du mois – 9h30-12h45 Pole tranquillité public – 6 rue de la Gare	Le Blanc-Mesnil  1er jeudi du mois  Hôtel de Ville – Salle Duquenne		is aussi \
Aulnay-sous-Bois 2ème mercredi du mois — 9h-11h30 Service Logement — 21 rue Jacques Duclos	Villepinte 2ème mercredi du mois Point d'accès au droit—17 avenue Auguste Blanqui		
Drancy 3ème mercredi tous les 2 mois - 9h-12h 1ère permanence : mercredi 15 mars 2017 Point d'accès au droit – 4 avenue Jean Jaurès Le Bourget 3ème mercredi tous les 2 mois – 9h30-12h45 1ère permanence : mercredi 19 avril 2017 Point d'accès au droit – 1 rue Pierre curie	Tremblay-en-France 3 <sup>ème</sup> mercredi du mois Hôtel de Ville - Hall		



Toutes les permanences sont ouvertes à <u>tous</u> les propriétaires de l'EPT



## DEROULEMENT D'UNE DEMANDE



### L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES

